NOVEMBRE 2020

INFORMATIONS UTILES A DESTINATION DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES, ARTISANS ET COMMERÇANTS TOUCHÉS PAR LA CRISE SUR LE TERRITOIRE SAINT CYR MÈRE BOITIER

Chers Partenaires,

Vous sachant pour certains démunis dans cette période de crise majeure, l'Office de Tourisme souhaite vous assurer de sa présence et de son soutien à vos côtés.

Nous tenons également à mettre à votre disposition quelques informations et liens utiles concernant les mesures de soutien et les dispositifs d'aide auxquels vous pourriez être éligibles.

FONCTIONNEMENT DE VOTRE OFFICE DE TOURISME

À la suite des nouvelles annonces gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire entraînant l'obligation de fermer tous les lieux recevant du public, l'accueil de l'Office de Matour est fermé depuis le vendredi 30 octobre et ce jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois nous restons sur le pont et à votre service, vous pouvez donc nous contacter :

- Par mail
- Par téléphone : 03 85 59 72 24
du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour plus d'informations consultez notre site web :
www.tourismevertsvallons.com

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : https://soutien-commercants-artisans.fr

Soyons tous solidaires avec les petits commerçants et artisans de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier !

Nous invitons tous les artisans, commerçants et prestataires touristiques du territoire de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier à s'inscrire sur le site **https://soutien-commercants-artisans.fr**

Il s'agit d'un site internet qui valorise et accompagne les commerces de proximité sur internet. Ce site a été lancé en Mars 2020 pour aider les petits commerçants et artisans locaux à surmonter cette crise inédite par la plateforme « Petitscommerces ». Il s'agit de la 1ère opération solidaire en France pour les commerces de proximité.

Cette initiative permet aux habitants de commander des bons d'achat dans les commerces fermés.

Un succès fulgurant et exponentiel pour une initiative solidaire nationale :

Aucune commission n'est prise aux commerçants déjà durement touchés par la crise liée au confinement. Cette action est donc gratuite pour les commerçants et artisans et a rencontré un véritable succès pendant le 1er confinement :

La plateforme a opté pour un fonctionnement ultra simple et une inscription en seulement 2 minutes et s'occupe de tout : mise en ligne du bon d'achat, aide à la communication, service client, comptabilité…

Les habitants pourront ainsi anticipez leurs cadeaux de Noël en consommant local par l'achat de bons cadeaux et cette démarche vous permettra de générer des revenus additionnels.

Alors n'attendez-plus, inscrivez-vous dès maintenant !

COMMUNIQUEZ SUR VOS HORAIRES D'OUVERTURE ET SUR VOS OFFRES

Même en cette nouvelle période de confinement, des personnes recherchent des informations sur les commerces, restaurants (vente à emporter), hôtels, prestataires d'activités... Il s'agit notamment d'une clientèle locale ou de professionnels qui continuent à exercer et qui recherchent des informations pratiques sur les horaires d'ouverture.

Il vous est donc impératif (si cela n'a pas déjà été fait) de mettre à jour l'ensemble de vos supports de communication :

- Vos réseaux sociaux dont Google My Business
- La Base de données régionale **Décibelles Data** qui alimente les sites internet d'informations touristiques dont une partie de celui de l'Office de Tourisme des Verts Vallons
- Votre site Internet
- Votre répondeur téléphonique
- Une affiche sur votre porte d'entrée

Et n'oubliez pas de maintenir le contact avec vos clients, il est important de communiquer avec eux en cette période de crise.

MODALITÉS DE CE DEUXIÈME CONFINEMENT DU 30/10/2020

Un nouveau confinement est mis en place pour faire face à l'augmentation des cas de Covid-19 et pour préserver le système de santé dans toutes ses fonctions opérationnelles. **Il aura lieu du 30 octobre au 1er décembre avec un point d'étape au 15 novembre.** Plus souple que celui de mars, ce confinement permet à certains établissements, entreprises et services publics de rester ouverts.

Les établissements pouvant rester ouverts :

- Les commerces alimentaires
- Les activités d'entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, commerce et réparation de motocycles et cycles
- Hôtels

“

UN NUMÉRO D'URGENCE A DISPOSITION DES ENTREPRISES

Pour vous informer sur les mesures d'urgence et sur les dispositifs de soutien auxquels vous pouvez prétendre, un numéro d'urgence a été mis en place :

0806 000 245

Ce service, destiné aux entreprises les plus fragiles, est assuré par :

- l'URSSAF
- la Direction Générale des Finances Publiques

En savoir plus...

- Lorsqu'ils constituent, **pour les personnes qui y vivent, un domicile régulier :** les terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs ainsi que l'hébergement touristique de courte durée
- Services publics

Concernant le télétravail, il est généralisé. Les usines, exploitations agricoles et guichets des services publics restent ouverts.

Toutes les informations sanitaires pour le Département de Saône-et-Loire

LE CORONAVIRUS - PRIORITÉ SANTÉ

Le Coronavirus, et plus précisément la maladie Covid-19, a contraint l'Etat à prendre des dispositions exceptionnelles pour limiter sa propagation et protéger la population.
Voici un visuel résumant les précautions à prendre, les symptômes, les particularités du virus :

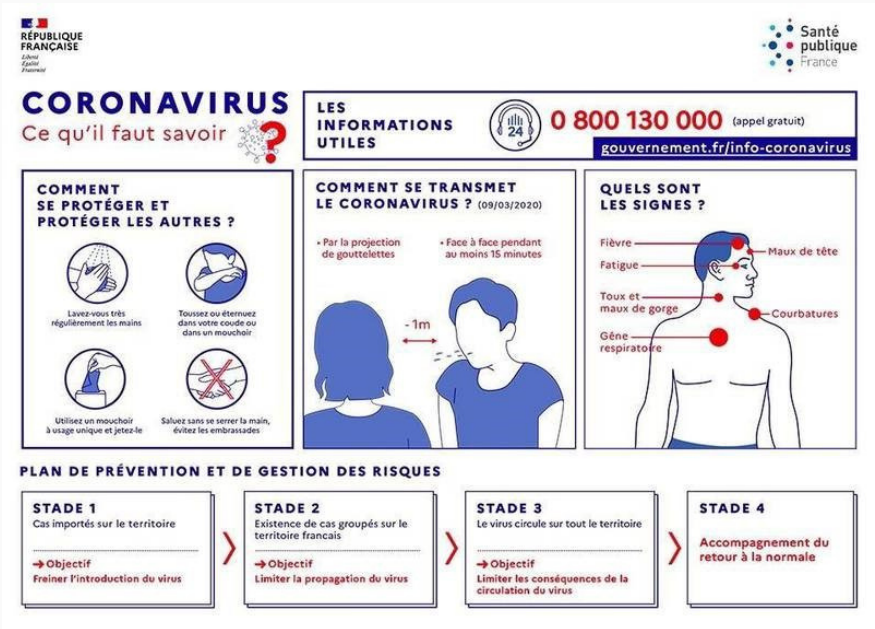

DES INFORMATIONS PRATIQUES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT

UN NOUVEAU PRÊT TOURISME POUR LES ACTEURS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME

Ce prêt sera financé par des assureurs et la Caisse des Dépôts. Il sera proposé par la Fintech October, société de crédit désintermédié.

Ce fonds, s'inscrivant dans le cadre du programme « Assureurs-Caisse des Dépôts Relance Durable France », s'adresse aux restaurateurs, aux hôteliers et aux entreprises du tourisme.

L'obtention est soumise à certains critères comme celui d'un CA minimum (250000€) et celui de la rentabilité. Ces prêts tourisme seront de 30 000 à 1,5 million d'euros, avec 18 mois de différé d'amortissement. Les taux d'intérêt commencent à 2,70%, et varient selon la note de la société (A/A+/B/B+/C).

Pour en savoir plus, et remplir un test d'éligibilité, rendez-vous sur leur **site Internet**

Le Gouvernement a mis en ligne des informations pratiques pour lutter contre la pandémie. Vous pouvez **les retrouver sur leur site**.

Il vous est possible de connaître les **différentes mesures de soutien aux entreprises** sur leur site également :

- **Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales**
- **Remise d'impôts directs**
- **Report du paiement des loyers et factures**
- **Fonds de solidarité :** porté à 10 000€
- **Prêt garanti par l'Etat**
- **Rééchelonnement des crédits bancaires**
- **Dispositif de chômage partiel**
- **Médiateur des entreprises en cas de conflit**
- **Aides à la vente en ligne** (poursuivre une activité grâce au e-commerce)

Vous retrouverez sur le site du Ministère de l'Economie l'ensemble des informations nécessaires :

- **Les mesures d'urgences pour les entreprises**
- **Les mesures de soutien sectorielles**
- **Plan en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants**
- **Plan de soutien au secteur du tourisme**

Un numéro d'urgence est accessible pour **les entreprises en difficulté** depuis le 2 novembre :

0806 000 245

Il est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Vous pouvez aussi contacter la région pour prendre connaissance d'un dispositif qui peut vous concerner :

entreprises@bourgognefranchecomte.fr
Tél : 03 81 61 62 00

L'UNION EUROPÉENNE S'ENGAGE :

L'Union Européenne propose des mesures de soutien à l'économie européenne. Le Medef en présente un **panorama ici**. Un accord sur **un plan de relance de l'économie** a été trouvé en Juillet 2020.

UNE APPLICATION TOUS ANTI COVID POUR LUTTER ENSEMBLE CONTRE LA COVID-19

L'application mise en ligne par le gouvernement a été mise à jour avec de nouvelles fonctionnalités, comme des informations chiffrées sur la progression de la pandémie en France.

Plus le nombre de personnes utilisant cette application sera important, plus les chances de détecter et d'isoler les porteurs de la maladie sont grandes, et donc plus vite nous pourrons sortir de cette crise. Il en va de la responsabilité de chacun, et plus encore de nous professionnels du tourisme, de transmettre ce message auprès de nos clients, prospects, contacts professionnels. Cette application préserve les données personnelles.

Vous pouvez la **télécharger** sur vos **Iphones** et sur vos **smartphones Android**.

LES AIDES DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ EN COMPLÉMENT DES AIDES NATIONALES

Des mesures de soutien à l'économie de la Bourgogne Franche Comté :

Voici les efforts de la Région pour venir en soutien de l'économie de la Bourgogne Franche Comté :

- **Fond Régional d'Avance Remboursable pour la consolidation de trésorerie des TPE (FRACT)**
- **Fonds Régional des Territoires (FRT)**
- Un **Plan de relance-accélération** basé sur des investissements clé a été élaboré par le CRT.
- Les **Aides d'urgence de la Région Bourgogne Franche-Comté** pour le Tourisme et l'événementiel. La région BFC met en place un fonds d'urgence sectorielle **pour le tourisme et l'événementiel mobilisant 6,5 millions d'euros** d'aides afin de soutenir les entreprises en difficulté.

Par ailleurs, le CRT a édité une cartographie des profils pour **s'y retrouver dans les aides proposées** selon le type d'entreprises.

LES MESURES CONCERNANT L'URSSAF

Le **réseau des URSSAF est mobilisé** pour apporter leur aide aux entrepreneurs subissant en cette période d'une perturbation majeure de leur activité. L'URSSAF est à votre écoute pour trouver une solution adaptée à votre situation si vous rencontrez des difficultés pour le paiement de vos cotisations. Elle pourra notamment vous proposer les solutions suivantes :

- **Échelonnement des paiements et délais supplémentaires**
- **Remise exceptionnelle des majorations et pénalités de retard**

Plus d'infos sur le **site de l'URSSAF**

En raison de l'augmentation des demandes, il est conseillé de les contacter via votre espace personnel

LE PLAN DE SOUTIEN POUR LE SECTEUR DU TOURISME MIS EN PLACE PAR LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Les hôtels, les chambres d'hôtes, les restaurants, les débits de boisson, les campings et équipements touristiques (parcs de loisirs, thermes,...) sont concernés par le plan d' aide de la Saône et Loire

Retrouvez toutes les infos sur le site du département

AIDES FINANCIÈRES

En cas d'activité partielle, un **simulateur permet d'avoir une estimation des aides** que l'Etat a mis en place et dont vous pouvez bénéficier.

Un **fond d'aide pour les TPE et les indépendants** (seulement en cas d'activité principale) a été instauré sous certaines conditions :

- CA inférieur à un million
- Perte de 70% de CA par rapport à 2019

DOSSIER D'AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE AUPRÈS DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Concerne les **travailleurs indépendants** : si votre activité est impactée par la situation sanitaire, vous pouvez faire une **demande d'aide financière exceptionnelle auprès de l'Action Sanitaire et Sociale de la Sécurité Sociale.** L'objectif de cette aide est de soutenir les travailleurs indépendants lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté exceptionnelle menaçant la pérennité de leur entreprise.

Votre demande devra être **argumentée**, preuves à l'appui telles que :

- Mails d'annulation des clients (si l'annulation peut se faire par téléphone, demandez une confirmation par mail)
- Bons de commandes
- Descriptif complet de l'activité
- Tout autre document prouvant que vous avez perdu des commandes et que votre activité est impactée

La constitution du dossier demande du temps, mais l'aide accordée n'est pas négligeable ! Ce fonds a été créé pour aider les chefs d'entreprise et son montant n'est pas consommé chaque année. Votre dossier complet devra être accompagné d'un courrier clair pour que les personnes de la commission traitant votre demande aient toutes les informations nécessaires.

Téléchargez la demande d'aide

LES FAQ QUI PEUVENT ÊTRE UTILES

- Questions / Réponses sur **les aides aux entreprises et salariés**
- Questions / Réponses de la DGCCRF sur **les nouvelles règles de rembour-sement dans le secteur du tourisme**
- **Autres FAQ du site du Gouvernement**

OFFICE DE TOURISME VERTS VALLONS DE SUD BOURGOGNE
6 place de l'Église - 71520 Matour
Tél : 03 85 59 72 24 - tourismevertsvallons@gmail.com
www.tourismevertsvallons.com